

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT DU GARD

Nombre de membres : 15

COMMUNE DE JUNAS

Afférents au C.M : 15

En exercice : 15

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2018

Qui ont pris part à la
délibération : 12

Date de la convocation : 13 novembre 2018

Objet de la Délibération

N°06/2018 – DROIT DE PRÉEMPTION

L'an deux mille dix huit et le vingt novembre à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PELLET Marie-José**, Maire.

Présents : Mme PELLET Marie-José, Mme VEYRET Marie-José, M. BOURREL Christian, M. NÈGRE Éric, M. MARTINEZ José, M. BOISSIER Éric, M. FOURNIER Claude, Mme VOEUX-MONIN Béatrice, Mme SAUVELET Jacqueline, M. ROUSSEL Guillaume

Absents : Mme AUBEAU Ingrid
Mme FROMENT Valérie
Mme MAZEL Marianne

Procurations : M. TRENQUIER Vladimir à Mme PELLET Marie-José
Mme MALIGORNE Karine à M NÈGRE Éric

Secrétaire de séance : Mme VEYRET Marie-José

Madame me Maire indique au conseil municipal que suite à la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) en date du 5 mai 2017 il y a lieu de réactualiser le droit de préemption datant du 30 juin 2010.

Il est décidé d'instaurer un droit de préemption sur les zones UA, UC, UD, IIAU.

Ce droit de préemption est accordé au Maire de la Commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote : Oui à l'Unanimité

Envoyé en préfecture le 23/11/2018

Reçu en préfecture le 23/11/2018

Affiché le 26/11/18

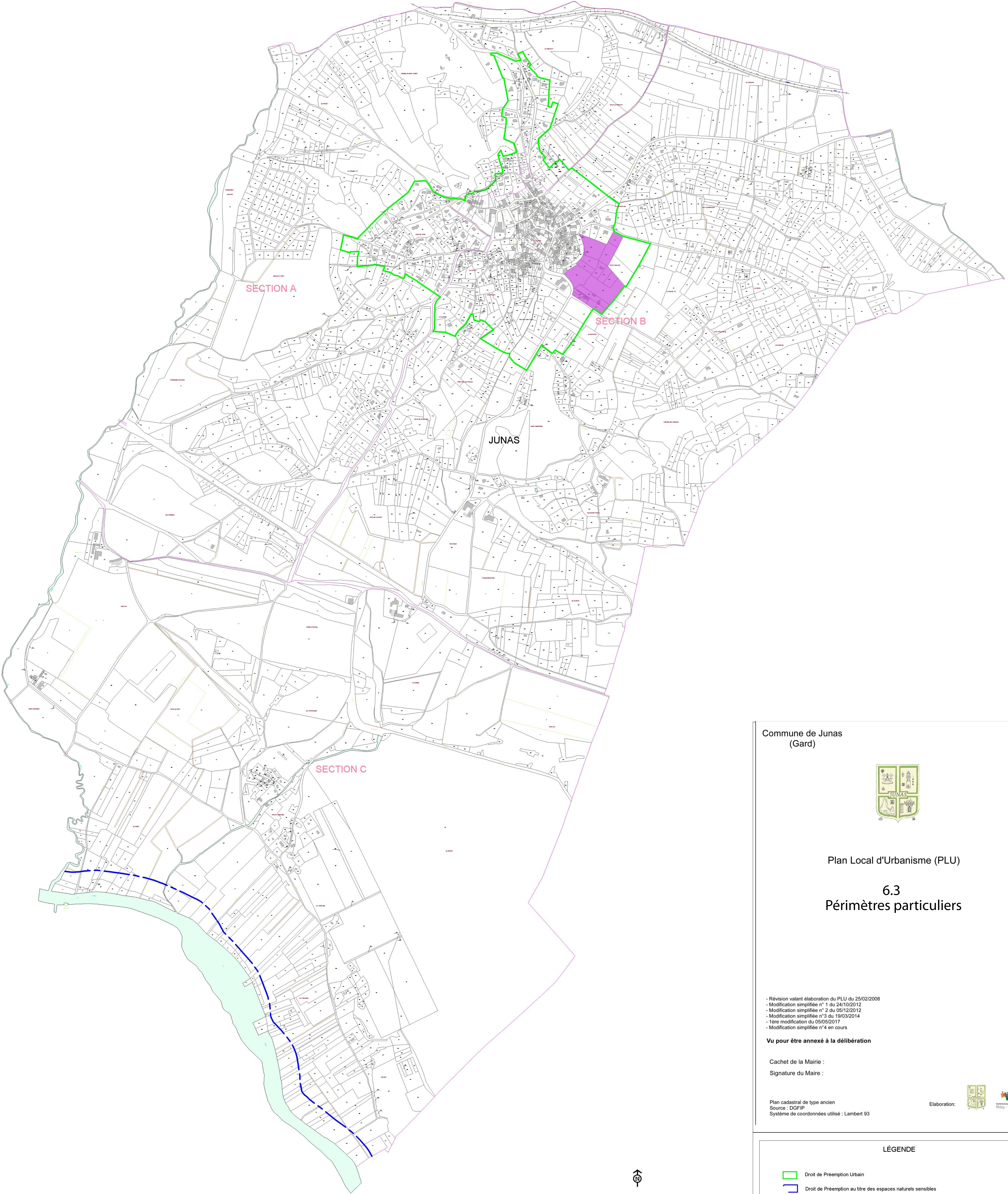
ID : 030-213001365-20181120-062018-DE

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Marie-José PELLET





Commune de Junas
(Gard)



Plan Local d'Urbanisme (PLU)

6.3 Périmètres particuliers

- Révision valant élaboration du PLU du 25/02/2008
- Modification simplifiée n° 1 du 24/10/2012
- Modification simplifiée n° 2 du 05/12/2012
- Modification simplifiée n°3 du 19/03/2014
- 1ère modification du 05/05/2017
- Modification simplifiée n°4 en cours

Vu pour être annexé à la délibération

Cachet de la Mairie :

Signature du Maire :

Plan cadastral de type ancien
Source : DGFIP
Système de coordonnées utilisé : Lambert 93



LÉGENDE

- Droit de Préemption Urbain
- Droit de Préemption au titre des espaces naturels sensibles
- Zone soumise à Projet Urbain Partenarial (PUP)